

Délibération n° 2022-156

**OBJET : MARCHÉ N°22-05 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE CHEMIN DU TROU ROUGE SUR
IGNY, PALAISEAU ET VAUHALLAN : SIGNATURE DU MARCHÉ**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 27

Présents et représentés : 27

Votants : 27

Le mercredi 18 mai 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 12 mai 2022, s'est réuni à 22h59, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau

Délibération n° 2022-156

Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

Secrétaire de séance : Sandrine GELOT

Délibération n° 2022-156

**OBJET : MARCHÉ N°22-05 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE CHEMIN DU TROU ROUGE
SUR IGNY, PALAISEAU ET VAUHALLAN : SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Muriel DORLAND.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-1,

VU le Code de la commande publique, les articles L2123-1 et R 2123-1 1° et R. 2123- 5 relatifs aux marchés publics et notamment à la procédure adaptée,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2020-380 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2020 portant sur la délégation de compétences du Conseil au Bureau communautaire,

CONSIDERANT la procédure adaptée engagée le 16 février 2022 pour les travaux de réfection de voirie Chemin du Trou Rouge sur Igny, Palaiseau et Vauhallan,

CONSIDERANT l'avis de la commission n° 8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » du 10 mai 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché n°22-05 relatif aux travaux de réfection de voirie Chemin du Trou Rouge sur Igny, Palaiseau et Vauhallan avec l'entreprise SFRE sise 35 Avenue des Grenots ZI 91 150 Etampes pour un montant de 138 377.96 € HT.
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 18 mai 2022

Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (27 VOIX)

27 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M.

Délibération n° 2022-156

François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS ,
M. Florian GALLANT

O CONTRE :

O ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220518 - 1mc 140628 - DE
Date AR Préfecture : 24/05/22

- Affichée / Publiée le : **20 MAI 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

